

COUR D'APPEL DE LYON

Première Présidence

ORDONNANCE

2024/DI- 10

Nous, Catherine PAUTRAT, première présidente de la cour d'appel de Lyon,

Vu les dispositions des articles L492-2 et L492-7 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la liste dressée par le préfet de la Loire,

Vu l'avis de la présidente du tribunal paritaire des baux ruraux de Roanne en date du 15 février 2024,

DESIGNONS, pour une durée de 6 ans, en qualité d'assesseurs au tribunal paritaire des baux ruraux de Roanne :

- **au titre des bailleurs non preneurs :**

- * titulaires :
 - Monsieur Henri CHAVANON
 - Monsieur Damien-Pierre CHRISTOPHE
- * suppléant :
 - Monsieur Paul DELOIRE

- **au titre des preneurs non bailleurs :**

- * titulaires :
 - Monsieur David DUPERRAY
 - Monsieur Christian MINOT
- * suppléants :
 - Monsieur Nicolas LENOIR
 - Monsieur Maxime CHAFFANGEON

Ainsi ordonné à Lyon, le 29 février 2024

La première présidente



Catherine PAUTRAT